

Communiqué de presse

Le 1er mars 2022, à Paris

L'ANFH poursuit l'accompagnement de ses adhérents en matière d'égalité professionnelle

L'égalité professionnelle désigne l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes en termes d'accès à l'emploi, à la formation, à la mobilité et à la promotion ou en termes d'égalité salariale. Alors que la fonction publique hospitalière est composée à plus de 77% de femmes, des différences persistent entre les femmes et les hommes quand il est question de parcours professionnel. Dans la continuité de ses engagements, l'ANFH investit sur cette question, en proposant un accompagnement nommé « Egal PRO » à ses adhérents ainsi qu'un parcours de 4 formations "Égalité professionnelle et lutte contre les stéréotypes dans la FPH".

Un diagnostic d'accompagnement à la mise en œuvre d'une politique d'égalité professionnelle

Ce dispositif permet aux établissements de définir et de mettre en place une politique professionnelle notamment par l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action égalité professionnelle et d'accompagner les établissements, les décideurs et leurs équipes dans le déploiement de cette politique en adaptant les préconisations en fonction de la situation de chacun.

Il est composé de deux modules :

- **Module 1 - Diagnostic et cadrage de l'accompagnement adapté** : le diagnostic complet donnera lieu à la production d'une note de cadrage présentant l'analyse détaillée ainsi que le programme de l'accompagnement personnalisé
- **Module 2 - Accompagnement des acteurs de l'établissement** : l'accompagnement sera adapté aux publics visés. Fondé sur la pratique, il sera innovant et varié.

Des formations "Égalité professionnelle et lutte contre les stéréotypes dans la FPH"

En complément de ce diagnostic complet, l'ANFH propose à ses adhérents des formations d'un demi-jour, d'un jour ou deux jours à destination des agents de la fonction publique hospitalière. Ces formations aident le personnel de la FPH à appréhender les questions d'égalité professionnelle à chaque niveau :

- **Formation des agent(e)s en situation d'encadrement intermédiaire** : repérer une situation potentiellement inégalitaire et savoir réagir, savoir intégrer une politique

d'égalité professionnelle et mixité, savoir porter et incarner une politique d'égalité professionnelle

- **Formation des référent(e)s égalité et/ou diversité** : rôle et mission du référent, comprendre les enjeux et la mise en œuvre d'une démarche, intégrer et piloter une politique d'égalité professionnelle et de mixité
- **Formation des agent(e)s des services de ressources humaines** : Comprendre les enjeux et impacts, les fondamentaux juridiques, intégrer une politique d'égalité professionnelle au quotidien et dans les pratiques RH
- **Formation en e-learning tout public** : Informer et sensibiliser de manière générale sur l'égalité professionnelle

Plus d'infos :

L'ANFH en bref -

OPCA de la fonction publique hospitalière, l'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier (ANFH) est agréée par le Ministère de la Santé pour collecter et gérer les fonds consacrés au financement du plan de formation (2,1% de la masse salariale), du Congé de formation professionnelle (CFP), congés pour VAE et pour Bilan de compétences (0,2% de la masse salariale), des études promotionnelles (0,6%), de la formation professionnelle des travailleurs handicapés pris en charge par les ESAT (4,8%) des agents de la Fonction publique hospitalière et du Développement professionnel continu (DPC) médical (0,5% et 0,75% de la masse salariale médicale) des personnels médicaux de ses établissements. En complément de la gestion des 838,7 millions d'euros collectés, l'ANFH offre à ses adhérents et leurs agents un ensemble de services visant à les accompagner dans la gestion de la formation, des compétences et des métiers : veille, information, offre de formation, outils méthodologiques, supports de communication... Reposant sur trois valeurs structurantes - paritarisme, solidarité et proximité - environ 500 administrateurs et 26 délégations territoriales regroupées en 16 délégations régionales œuvrent depuis 1974 pour l'égalité d'accès à la formation continue et le développement des compétences des agents employés par les établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics, soit plus d'un million de personnes. Depuis 2021, L'ANFH accompagne le développement de l'apprentissage dans la Fonction hospitalière.